

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL DU SAMEDI 26 FEVRIER 2022 à 9 H 00

L'an deux mille vingt-deux le samedi 26 février à 9 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur ANTOINE Jean-Paul, Maire de TAVERS.

ETAIENT PRESENTS :

Mmes BOUVET Nicole, LACOUA Marie, CHARDON Edith, FABRE Marie-Noëlle, LEBRUN Morgane, LAVOT Jeanne, DE ST OURS Isabelle, M. ROSSIGNOL Philippe, CADOUX Frédéric, ELIE Philippe, POIRIER Jean-François, MARCEAU Jean-Luc, CHEVALIER Éric, TERLAIN Patrick.

POUVOIRS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DE ST OURS Isabelle.

La séance ouverte, il est donné lecture du compte-rendu de la réunion précédente, celui-ci est adopté et les conseillers signent le registre.

1° Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation. Délibération n°09-2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption pour les ventes ci-dessous :

- Vente d'un bâtiment commercial 11 rue des Grattelièvres
- Vente d'un terrain à bâtir de Monsieur Deschamps

2° Demande de subvention au titre du FACC. Délibération n°10-2022

La commune va recevoir « Le médecin swingue malgré lui » par la compagnie du Grand Souk le 15 octobre 2022. Le montant du spectacle est de 3 400 € TTC. La dépense subventionnelle est plafonnée à 3000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention de 65 % auprès du Conseil Départemental au titre du FACC.

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se reportant à cette affaire.

3° Choix des entreprises dans le cadre du marché pour la rénovation du commerce multiservices et lots infructueux. Délibération n°11-2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le décret n°2016-360 du 26 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le montant estimatif des travaux de

rénovation qui s'élève à 269 498,34 € HT.

La date de remise des offres a été fixée au 04 février 2022 à 12h00 sur la plateforme <https://webmarche.solaere.recia.fr>.

Huit entreprises ont remis leurs offres dans les délais impartis, par voie dématérialisée pour sept lots de ce marché. Pour les lots 2 et 4 aucune entreprise n'a répondu.

Considérant l'ouverture des plis le lundi 7 février à 10 h 00,

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont été respectées,

Considérant le rapport d'analyse des offres dressé par le Cabinet Manehome,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, :

- **D'ATTRIBUER** le marché aux entreprises suivantes :

Lot 1 maçonnerie – gros œuvre : l'entreprise CESARO pour un montant de 43 924,67 € HT

Lot 2 charpente ossature bois étanchéité bardage : à relancer

Lot 3 menuiseries extérieures : l'entreprise CAILLE pour un montant de 34 400 € HT

Lot 4 plâtrerie isolation : à relancer

Lot 5 menuiseries intérieures : l'entreprise CM37 pour un montant de 19 600 € HT

Lot 6 électricité ventilation mécanique : l'entreprise DESPRETZ pour un montant de 33 013,65 € HT

Lot 7 plomberie chauffage : l'entreprise DESPRETZ pour un montant de 35 568,15 € HT

Lot 8 peinture : l'entreprise DRUGEAULT pour un montant de 15 902,95 € HT

Lot 9 revêtement sol faïence : l'entreprise AMT pour un montant de 35 140 € HT

- **D'AUTORISER** le Maire à signer les contrats de marché et tout document relatif à cette affaire.

- **DE DECLARER** infructueux les lots n° 2 (isolation – plâtrerie) et 4 (charpente, couverture) n'ayant reçu aucune offre.

- **DE LANCER** une nouvelle consultation pour ces deux lots

- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la commune.

4°/ Affaires diverses.

- M. CHEVALIER Eric Souhaite mettre en place une liste de diffusion des habitants de la commune afin de pouvoir communiquer sur les informations urgentes et festives communales, le conseil n'est pas favorable.
- M. TERLAIN Patrick souhaite que soit mis dans le bulletin municipal les points de rassemblement des alertes nucléaires.
- Mme LAVOT Jeanne soulève le problème du stationnement dans le centre-ville. M ANTOINE Jean-Paul répond que la municipalité souhaite acquérir des parcelles afin de créer des places de parking.
- M. ANTOINE Jean-Paul explique au conseil que le carrefour de la rue de la Guizarde et de la rue des Hautes Guignières est dangereux, une étude va être menée.
- Mme LEBRUN Morgane informe le conseil que le lavoir de la Guizarde est tagué et que le toit est en mauvais état.

Séance levée à 10 H 47